Detruisons les caméras

L'État développe d'années en années son matériel et ses méthodes de surveillance généralisée. Le processus de gentrification et d'embourgeoisement des populations qu'accompagne le projet du Grand Paris, les Jeux Olympiques de 2024, le fameux "sentiment d'insécurité", sont autant de raisons et de prétextes pour la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité, en banlieue parisienne, mais pas seulement. Ce n'est pas nouveau d'ailleurs, que l'État nous fiche, nous gère, et espionne nos vies par des moyens toujours plus perfectionnés, intrusifs et efficaces. Ses sales caméras nous filment dans les rues, sur les places, dans les magasins, dans les transports, les ascenseurs, les interphones, les smartphones, les drones, aux péages, etc... Au nom de l'insupportable sécurité de tous, de la paix sociale et du bien commun dont nous ne voulons pas. Cette sécurité est toujours la réduction de la vie, restreinte pour nous pacifier dans la machine de production capitaliste. La surveillance, en tant qu'outil de contrôle, pose dans son acceptation ou son refus la question de la vie. Combattons cette existence plate et fade, sans aucune subversion de la normalité, sans aucune mise en mouvement de nous-même, sans perspective d'une émancipation collective globale. Les caméras, et la surveillance de manière générale, brident nos envies. On se dit que rien ne sert de voler un coffre, de brûler une voiture ou de briser une vitrine puisqu'on sera repéré. Le rôle des caméras est aujourd'hui majeur dans la pacification des révoltes, tant en prévention par leur aspect dissuasif qu'en répression par leur utilité judiciaire. L'État veut nous faire croire par ses caméras qu'il est tout puissant, qu'il pourrait en permanence avoir accès à tous nos faits et gestes : non il ne l'est pas ! Ses caméras, comme tous les bâtiments qu'il érige sont imparfaits dans leurs fonctionnements mais également périssables et destructibles. Les caméras serviraient à "nous" protéger ? Mais qui est ce "nous" ? C'est l'ordre, l'argent, la propriété, la bourgeoisie, l'État. Nous, elles nous emmènent en prison. Refusons les logiques sécuritaires, de fichage, de contrôle et de gestion ! Détruisons les barrières qui se dressent entre nous et la liberté. Attaquons leurs caméras de surveillance.

Pour cela il existe plusieurs moyens :

(qui sont loin d'être exhaustifs, soyons créatifs)

S'attaquer à la camera

Les caméras de vidéosurveillance sont généralement posées sur un poteau ou fixées à un mur. Il est possible de s'en prendre à la caméra ou bien d'endommager les fils qui l'alimentent en électricité. Pour ce qui est de la première option, si elle est atteignable, il est possible de lui cacher la vue avec de la peinture, un feutre épais, un autocollant, un sac poubelle, ou d'autres objets non-transparents. Si la caméra peut se déplacer, on peut aussi la forcer à se tourner pour regarder le ciel ou un mur. Une caméra qui ne voit plus rien ne leur sert plus à rien.
Pour être sûr qu'elle soit hors-service, le plus efficace est de l'arracher, à coup de masse ou de marteau. Si elle est en hauteur, il est possible d'utiliser une perche pour se donner plus de portée, en y accrochant au bout un nœud coulant afin d'arracher la caméra en l'attrapant dans le nœud puis en tirant avec le poids de son corps. De bonnes perches d'escalades et de bonnes cordes sont trouvables dans des magasins d'escalades ou au Vieux Campeur.

Ouvrir la trappe

Pour ce qui est de s’en prendre aux fils, ce qui rend le sabotage plus long et plus cher à réparer, il faut d’abord s’en donner l’accès. Pour les caméras de la ville, il existe de nombreux modèles différents, selon les quartiers et les villes, mais la plupart des poteaux qui surélèvent les caméras ont une trappe d’environ 30 centimètres sur 10 qui s’ouvrent avec, selon les modèles, une clef Allen de taille 5 ou 6 ou bien une clef triangle d’électricien (qui peut parfois se remplacer par une clef a pipe, généralement de 10). Si c’est un autre système de serrure, il existe forcément une clef qui l’ouvre. Ces trappes sont soit relativement basses et atteignables, soit relativement hautes, et dans ce cas-là il faudra se surélever à l’aide d’un escabeau ou d’une autre connerie du genre, la plus stable possible. Une fois la trappe ouverte et les câbles accessibles, il faut maintenant les détruire.

S’attaquer aux câbles

Les sectionner avec une pince suffisamment coupante peut produire des étincelles et conduire du courant : prudence ! Utilisez des gants isolants et une pince avec une partie isolante. Si possible, coupez-les a deux endroits afin de pouvoir retirer une partie du câble, ça rendra la réparation plus longue et coûteuse. Les brûler nécessite de placer un truc-plein-d’essence en contact, et un truc-qui-brûle dessus, et ça brûle, prudence. Il est également possible de venir avec une disqueuse sur batterie et de couper directement le poteau, ou de s’en prendre à lui avant l’installation de la caméra, quand il n’y a que les petits fils qui sortent de la tête du mat.
Il y a aussi les armoires à câbles des caméras municipales, qui envoient les vidéos aux CSU (Centre de Supervision Urbaine) ou au commissariat local. Parfois, ces vidéos en direct passent par la fibre et il est possible de les attaquer en s’en prenant aux armoires électriques.
Il faut toujours garder en tête qu’avant d’être détruite la caméra filme, prudence.

Conclusion

Ces informations et techniques ne sont pas exhaustives et sont le fruit de l’intelligence collective et de son partage, nous avons hâte qu’elles soient dépassées. Il existe plusieurs vidéos instructives de destructions de caméras sur Internet, en tapant « CamOver », dans plusieurs pays du monde.
Le site « Paris sous surveillance » dispose d’une carte interactive montrant différentes caméras de paris, il n’est pas à jour dans toutes les villes.

Protégez-vous de la répression, selon l’intensité, les keufs peuvent ouvrir une enquête pour chercher des coupables, attention à vos traces d’empreintes et d’ADN, vos achats, etc.

Soyons masqués, soyons gantés, soyons sauvages.

---

publié le 8 février 2022

🄯 Copyleft Indymedia (Independent Média Center). Sauf au cas où un auteur ait formulé un avis contraire, les documents du site sont libres de droits pour la copie, l'impression, l'édition, etc, pour toute publication sur le net ou sur tout autre support, à condition que cette utilisation soit NON COMMERCIALE.
Top